

ÉPREUVE D'HISTOIRE DES ARTS

1. LES ŒUVRES À ÉTUDIER

1) Chaque élève choisit **5 œuvres** :

Au moins 3 de ces œuvres appartiennent aux XX^e et XXI^e siècles.

Elles appartiennent au moins à **3 domaines différents** :

- arts de l'espace (architecture, urbanisme, jardin),
- arts du langage (théâtre, poésie, mythe, fable, roman, nouvelle...),
- arts du quotidien (design, arts appliqués...),
- arts du son (musique vocale et instrumentale),
- arts du spectacle vivant (théâtre, musique, danse, mime, cirque, arts de la rue),
- arts du visuel (peinture, sculpture, cinéma, photographie, dessin, bande dessinée, vidéo, audiovisuel).

2) L'élève peut choisir des œuvres étudiées avec un ou plusieurs professeurs **au cours de toute sa scolarité**. Il peut aussi choisir des œuvres jamais étudiées au collège.

3) Le travail sera présenté sous la forme d'un exposé oral qui pourra prendre la forme d'un diaporama.

Rappel : au début de sa scolarité au collège, il a été demandé à chaque élève de se procurer une clé USB pour stocker tous les documents utiles pour cette épreuve.

4) Chaque élève choisit librement un professeur référent chargé de le conseiller dans son travail. Le référent doit être choisi définitivement pour **fin septembre au plus tard**.

Le référent pourra attribuer à l'élève un bonus à hauteur de 4 points en fonction de l'implication dans son travail au cours de l'année.

5) Tous les élèves de 3^{ème} devront suivre le rythme de travail suivant :

1 ^e œuvre prête	Avant les vacances de Toussaint
2 ^e œuvre prête	Avant les vacances de Noël
3 ^e œuvre prête	Avant les vacances de Février
ORAL BLANC	En février : présentation obligatoire d'une liste de 3 œuvres. Un des deux critères obligatoires (3 domaines ou 3 œuvres du XX ^e et XXI ^e siècles) doit être déjà respecté.
4 ^e et 5 ^e œuvres prêtes	Avant les vacances de Pâques

6) L'élève déposera sa liste d'œuvres définitive **début mai**

Elle sera obligatoirement certifiée par la signature de son référent et du professeur principal.

Vous devrez obligatoirement présenter au référent une reproduction des 5 œuvres (imprimée ou sur clé). Le référent et le professeur principal peuvent refuser de signer les listes non conformes, celles-ci pourront être pénalisées au moment de l'examen.

2. LA PASSATION DE L'ÉPREUVE

1) L'épreuve est notée sur 20, coefficient 2. La note ne sera pas communiquée à l'élève avant les résultats officiels du brevet.

Toute absence non justifiée entraîne un zéro. Si l'élève est absent pour raison justifiée, il repassera l'épreuve avant les épreuves écrites du brevet.

2) L'épreuve aura lieu **fin mai ou début juin 2016**. Une convocation sera remise à l'élève. L'élève doit se présenter devant le jury avec la reproduction de ses œuvres (imprimée ou sur clé USB) et tout document nécessaire à son exposé (notes, livre, CD, DVD...). Aucun accès à Internet ne sera accepté pendant l'épreuve.

3) L'épreuve est **ORALE**. Elle est individuelle ou par groupe de 3 élèves maximum.

a) Épreuve individuelle

5 minutes d'exposé sur une œuvre **choisie** par le jury dans la liste proposée par l'élève.

10 minutes de questions portant d'abord sur l'œuvre présentée, puis sur les autres œuvres. Le jury peut aussi soumettre une œuvre ne figurant pas dans la liste de l'élève mais ayant un rapport avec celles qui y figurent.

b) Épreuve collective

5 minutes d'exposé par élève.

10 minutes de questions pour le groupe dans les mêmes conditions que pour l'épreuve individuelle.

3. GRILLE D'ÉVALUATION

A. Connaissances et capacités relatives à l'œuvre d'art / 13 points

Apport d'une reproduction lisible des œuvres choisies /1 point

Carte d'identité de l'œuvre / 4 points

- présentation de l'œuvre
- description

Décryptage de l'œuvre / 8 points

- situer l'œuvre dans l'espace et le temps
- message, interprétation
- avis personnel et critique de l'élève
- lien indispensable avec d'autres œuvres

B. Capacités générales et attitudes / 7 points

S'exprimer correctement à l'oral dans un niveau de langue approprié / 2 points

Adopter une tenue vestimentaire et attitude convenables / 1 point

Développer pendant 5 minutes environ un propos structuré relatif à l'objet d'étude

Écouter et prendre en compte les questions du jury en formulant une réponse adaptée /4 points